

COMMUNE DE FABRAS

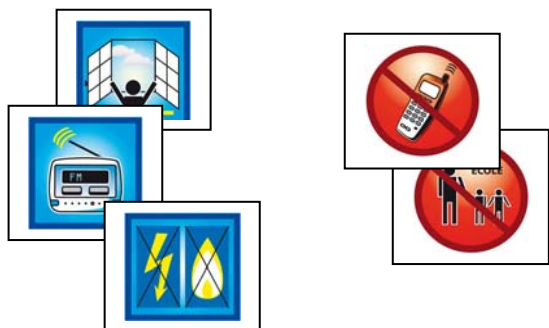
Information sur les

RISQUES

MAJEURS

LES BONS

REFLEXES....



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

-DICRIM -

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les risques majeurs résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

LE MOT DU MAIRE

Face aux risques naturels ou technologiques auxquels toute collectivité peut malheureusement être, un jour ou l'autre, confrontée, l'une des missions les plus importantes qui incombe à vos élus est d'assurer votre sécurité.

Ils s'y sont préparés en réalisant le Plan Communal de Sauvegarde, mais en cas de crise, c'est bien vous qui serez au premier chef impliqués et concernés.

Alors, parce que la meilleure façon de limiter les effets d'une catastrophe, c'est de faire en sorte que chacun sache quel rôle il doit tenir, l'équipe municipale met, aujourd'hui, à votre disposition, ce document qui se veut être un petit guide pratique des conduites à tenir face aux risques potentiels identifiés sur notre commune.

Il n'a d'autre objectif que de faire de vous des acteurs informés et responsables, capables de répondre avec calme et efficacité à une situation de crise parce qu'ils connaissent et se sont appropriés les bons réflexes à avoir face au danger.

Je vous invite donc à le lire avec attention, à en parler en famille et surtout à le conserver dans un endroit facilement accessible...avec, bien sûr, l'espoir que l'avenir nous préserve d'avoir à mettre en pratique son contenu.

Cédric D'IMPERIO
Maire de FABRAS

SOMMAIRE

L'édito

p 2

Les risques naturels sur la commune :

- risques inondations torrentielles p 4
- Risques mouvements de terrain p 5
- risques feux de forêt p 6
- risques climatiques p 7
 - Tempête
 - Chutes de neige
 - Canicule exceptionnelle
- Séismes p 8
- Risques affaissement minier p 9

Les risques technologiques :

- risques transports de matières dangereuses p 10

Moyens d'alerte

p 11

Mémento

p 12



LES INONDATIONS TORRENTIELLES

L'inondation torrentielle résulte d'une crue rapide d'une rivière/ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques des inondations à régime torrentiel :

- temps de réponse très court (de 1 à 6 heures entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- vitesse du courant très destructrice
- charrient des tonnes de matériaux

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est touchée par les crues de l'Ardèche. Un Plan de Prévention des Risques Inondation existe, il est consultable en Mairie. La zone inondable est soumise à un aléa fort, elle se limite au secteur Pont de Fabras (RN102).

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou non.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque est essentiellement lié à la présence d'une falaise basaltique le long de la rivière Lignon ainsi que des glissements de terres sur les voies suite à de fortes intempéries.

LES BONS REFLEXES

Dès les premiers signes :

- Evacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ecouter la radio

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



LES FEUX DE FORETS

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune située au cœur de la vallée de l'Ardèche, est entourée de massifs résineux, de landes et de châtaigneraies. Le risque n'est pas négligeable.

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)

Le feu arrive à proximité de mon habitation :

- Alerter les pompiers 18 OU 112
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Ouvrir le portail de sa maison pour faciliter l'accès des secours
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Sauf ordre d'évacuation, je ne quitte pas ma maison construite en maçonnerie, j'y suis en sécurité

Après que le feu soit passé :

- Eteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et toitures)



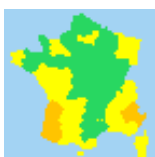
LES EVENEMENTS CLIMATIQUES : TEMPETES-CHUTES DE NEIGE CANICULE

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...)

Deux paramètres caractérisent les chutes de neige : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilances qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES BONS REFLEXES

Tempêtes-chutes de neige :

Dès l'alerte

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Pendant :

- Rester à l'abri-Ecouter la radio
- Ne pas prendre son véhicule

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne pas les toucher

Canicule :

Se protéger de la chaleur, se rafraîchir, boire et continuer à manger



LES SEISMES

Le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations au sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 2, aléa faible.

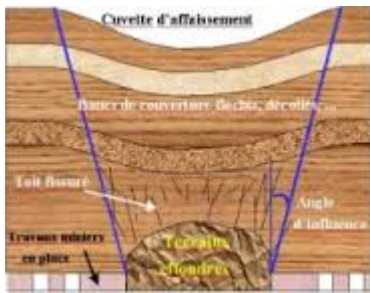
LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :

- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- En voiture : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objet

A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Ecouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz



AFFAISSEMENT MINIER

Les affaissements et les effondrements miniers sont des phénomènes mécaniques résultant des comblements spontanés ou non de vides souterrains laissés par l'exploitation minière.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par les galeries de l'ancienne mine de PRADES qui se trouvent sur le secteur de PONT DE LA VIGNE

LES BONS REFLEXES

Dès les premiers signes :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Alerter les autorités lorsqu'une parcelle présente des signes inquiétants d'instabilité ou d'affaissement

Pendant :

- S'éloigner du point d'effondrement
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après :

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Baliser la zone concernée
- Informer la mairie



LE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

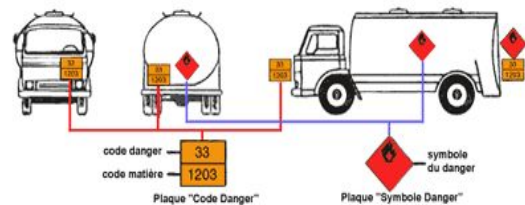
Le risque d'accident TMD par voie routière est dû à la présence de la route nationale 102.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local « étanche » (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte :

- Aérer le local de confinement



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces événements, la collectivité a mis en place un plan communal de sauvegarde.

C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'évènement majeur.

L'alerte des citoyens en cas de crise majeure

La mise à disposition de moyens humains et matériels

La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien

INDEMNISATION DES VICTIMES

Si vous êtes propriétaire et avez souscrit à un contrat d'assurance garantissant les dommages incendie et les dommages aux tiers alors :

- 1) Informer immédiatement la mairie en indiquant :
 - La date, l'heure et la nature de l'évènement
 - Les principaux dommages constatés
- 2) Prévenir votre compagnie d'assurance
- 3) Surveiller la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel fixant la liste des communes pour lesquelles le Gouvernement constate l'état de catastrophe naturelle
- 4) Dans les dix jours suivant la publication au journal officiel de cet arrêté, reprendre contact avec votre assureur afin de constituer un dossier de sinistre

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :



- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

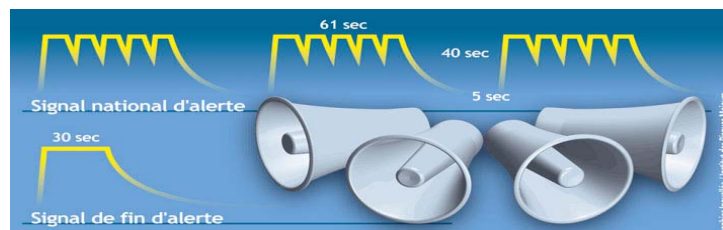
Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquence radio :
France Inter : 101.1
France Bleu : 90.9

Signal d'alerte: signal montant et descendant de trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes.



Signal fin d'alerte: signal continu d'une durée de 30 secondes.